

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON****Séance du 15 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt le 15 octobre, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Bruno DESMAISON, Maire de la commune,

**Présents** : DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien – RIVAUD Vincent - - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra – MATTERA Marc –

**Absent excusé** : VERRY Gilles RAMALHO Irène VEYSSIERES Sylvie

Convocation du 10 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

**Objet : Création Emploi Adjoint technique  
(Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments et espaces verts)  
Tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour : 07  
Contre : 0  
Abstention : 0

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35h00 à compter du 01 janvier 2021.

- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Technique Territoriaux au grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Entretien des espaces verts / Travaux divers.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/01/2021 pour intégrer la création demandé.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadre emplois	ou	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire	Fonctions
Filière Administrative						
Adjoint Administratif		C	1	1	8H30	Secrétaire de Mairie
Filière Technique						
Adjoint Technique Territorial		C	1	1	35H00	Ouvrier polyvalent bâtiment et espaces verts
Adjoint Technique Territorial		C	1	1	03H00	Agent d'entretien
<b>TOTAL</b>			<b>3</b>	<b>3</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire,

De modifier le tableau des effectifs à compter au 01/01/2021,

D'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

*Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,*  
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme

Le Maire  
Bruno

DESMAYSON

